

Ecole Maternelle de Lasserre
3 rue Maurice Aribaut
31530 Lasserre

PROCES VERBAL
du CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
9 janvier 2023 à 13h00

Membres du conseil d'école :

Enseignants : Mesdames Catherine Terrom, Christine Oriola, Marie Goudoumé et Monsieur Stéphane Gouault (directeur)

Elus / Représentants des municipalités : Mme Dumas Christelle (élue au SIVOM), Monsieur Sanchez (DDEN)

Parents délégués : Mesdames Marion Debin, Josine Bargach et Marielle Bouveur

Excusés : Monsieur Jean-Pierre Unal (IEN), Mme Pinel, Mr Favot et Mme Chardelin

ORDRE DU JOUR : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2023

Procédures consultatives réglementaires au terme de trois ans de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire.

Il s'agit de se prononcer sur le maintien de l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle existe déjà ou de modifier la répartition hebdomadaire des 24 heures de l'enseignement obligatoire.

Les propositions ne seraient pas recevables si elles avaient pour effet :

- de répartir les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine
- d'organiser des heures d'enseignement sur plus de 24h hebdomadaires
- d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 6h par jour
- d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 3h30 par demi-journée

Il est possible d'envisager une répartition hebdomadaire sur 8 demi-journées (semaine de 4 jours).

Début de séance : 13h00

Les représentants des parents d'élèves ont repris un sondage (adressé par le SIVOM juin 2022) auprès des parents d'élèves afin de savoir quel rythme scolaire ils souhaiteraient entre une semaine à 4 jours ou 4 jours et demi.

Résultats : Participation de 29%

→72 % des parents d'élèves ont voté pour conserver le rythme scolaire actuel de 4 jours et demi.

M. Gouault interroge les parents sur les raisons de leur choix. Peu de participation au sondage car les parents n'avaient pas les répercussions financières en cas de changement, les répercussions des structures... Une autre étude sera proposée au prochain PEDT

Les enseignants ont choisi, par 3 voix contre une, le passage à la semaine de 4 jours. Les directeurs des deux écoles de Lasserre-Pradère se sont consultés pour harmoniser les horaires des écoles en cas de passage à une semaine de 4 jours, horaires déjà étudiés en Conseil de Maîtres à la maternelle.

Ces horaires, pour la maternelle, seraient les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matins : Cours de 8h50 à 12h00 (durée : 3h10)

Après-midis : Cours de 14h00 à 16h50 (durée 2h50)

La durée horaire hebdomadaire reste donc de 24h, répartie en 4 journées de 6 heures chacune.

Pour les mairies, le SIVOM se prononce pour conserver la semaine de 4j et demi :

-organisation irréalisable pour la prochaine rentrée,

-écriture du nouveau PEDT,

-perte du fond d'amorçage, des subventions (par exemple aide donnée par enfant au SIVOM environ 22 000 euros)....

-ramassage du transport scolaire à redessiner entre les écoles, les collèges et les lycées,

-répartition des activités périscolaires par les associations.

En conclusion, les parents d'élèves votent pour le maintien à la semaine de 4 jours et demi (mercredi matin travaillé), les enseignants votent pour le passage à la semaine de 4 jours et le Sivom, représentant les mairies de Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Ste-Livrade, vote pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi (mercredi matin travaillé).

Par 2 voix contre une, le conseil d'école extraordinaire de ce jour s'est établi en faveur de la semaine de 4 jours et demi, avec le mercredi travaillé et les mêmes horaires.

Une autre étude sera proposée en fin d'année scolaire 2022/2023 en mai juin 2023.

• Clôture du conseil d'école : 13h30

• Emargement :

M. Gouault
Directeur



Mme Dumas
Mairie de Lasserre-Pradère



Mme Bouveur
Parent élève FCPE

